UN BUDGET **MAÎTRISÉ ET DYNAMIQUE**

Conseil de Métropole // Jeudi 14 avril

AGENDA // Jeudi 26 mai / 16h30 / C'est la date du prochain conseil de Métropole

DÉCRYPTAGE PAR **MAX LÉVITA,**

Vice-président délégué aux finances,
premier adjoint au maire de Montpellier

Ce budget d'un montant consolidé de 905 millions d'euros a été préparé en concertation avec les 31 maires de la Métropole et adopté en conseil à l'unanimité des voix exprimées. Il s'articule autour de deux grands axes : la stabilité fiscale, pour préserver le pouvoir d'achat des habitants, et le dynamisme de l'investissement afin de soutenir l'économie locale. Comme le président Philippe Saurel s'y était engagé, la Métropole n'augmente pas ses taux d'imposition[1], cette année encore. Nous nous situons ainsi parmi les métropoles françaises les plus vertueuses fiscalement, depuis le début de la mandature (voir carte ci-contre). Cette stabilité fiscale est d'autant plus remarquable que nos recettes sont en baisse, dans un contexte de réduction des dotations de l'État, qui nous a déjà fait perdre 25 millions d'euros depuis 2013. Elle est rendue possible par une recherche constante d'économies, tout en garantissant le même niveau de service. À l'exemple des guichets uniques mutualisés, qui permettent des économies d'échelle tout en facilitant les démarches des usagers, aussi bien communales que métropolitaines.

Par ailleurs, avec 209 millions d'euros d'investissements, en hausse de 17 %, nous démontrons notre capacité à préparer l'avenir à travers des projets structurants ou de proximité, au service des habitants et de ses entreprises. Ce haut niveau d'investissement, lié en partie au transfert de la compétence voirie des communes, permet de soutenir la croissance et l'emploi sur le territoire.

Ainsi, ce budget 2016 traduit en termes financiers les objectifs de la Métropole : rendre l'action publique plus pertinente, plus dynamique et plus efficace.

Préserver le pouvoir d'achat et soutenir l'économie locale

© C. Ruiz

[1] *La taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie sont établies à partir de la valeur locative cadastrale du logement, fixée par l'État. Le produit de ces taxes est perçu par la commune et la Métropole, qui chacune, fixent des taux d'imposition sur leur part. Sur le foncier bâti, le Département perçoit également une part.*

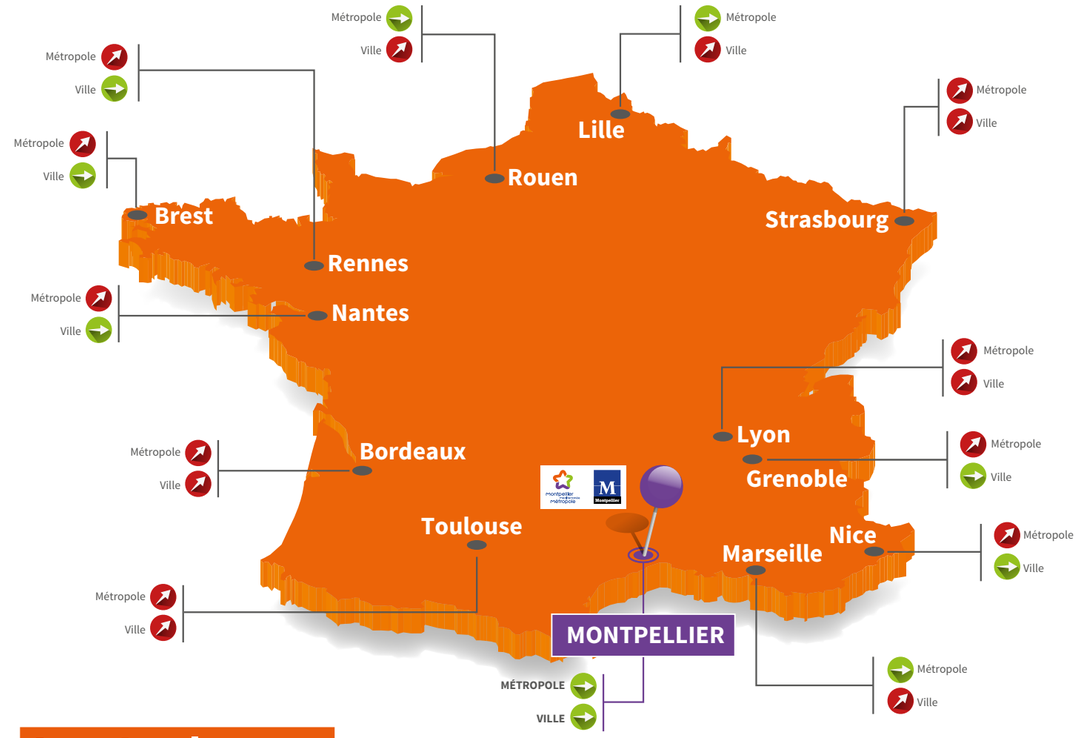

Carte © IGN

Impôts locaux

0% D'AUGMENTATION
UNE EXCEPTION EN FRANCE

Le bloc communal Ville de Montpellier / Montpellier Méditerranée Métropole est le seul en France à ne pas avoir augmenté sa fiscalité depuis le début de la mandature en 2014.

Évolution de la fiscalité ménages de 13 métropoles[1] et leur ville-centre sur les budgets 2015 et 2016.

[1] hors Paris qui est à la fois ville et département.

Comprendre la fiscalité

59 %

des recettes de la Métropole proviennent des impôts locaux

dont 24% prélevés sur les ménages
et 35% prélevés sur les entreprises.

MÉNAGES		
Taxe d'habitation	81,2 M€	Pas d'augmentation des taux
Taxe sur le foncier bâti	1 M€	
Taxe sur le foncier non bâti	0,8 M€	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	67,3 M€	
ENTREPRISES		
Cotisation foncière des entreprises	57,5 M€	Pas d'augmentation des taux
Cotisation sur la valeur ajoutée	28,6 M€	
TASCOM	5,7 M€	Taux national
IFER	1,6 M€	Taux national
Versement transport	83,3 M€	Tarifs nationaux

DÉCISIONS

Des investissements en **hausse** de 17 %

TOTAL DES INVESTISSEMENTS

209 M€

Le maintien d'un haut niveau d'investissement, à 209 millions d'euros, permet de soutenir l'économie locale à travers la commande publique. En progression de 17%, il représente un effort élevé, réalisé grâce aux économies sur les dépenses de fonctionnement. En effet, 1 million d'économies de fonctionnement a un effet levier de l'ordre de 12 millions d'euros sur l'investissement. Voici une présentation des grands investissements 2016.

ESPACES PUBLICS — 48,1 M€

TRANSPORTS ET MOBILITÉS — 32,5 M€

Bouclage de la ligne 4 de tramway : **19,6 M€**
Acquisition de 9 bus au Gaz Naturel de Ville (GNV) : **3,1 M€**
Rénovation des rames et distributeurs de titres de tramway : **2,8 M€**
Études et travaux de la station de Boirargues (ligne 3) : **2 M€**
Modernisation du tunnel de la Comédie : **1 M€**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE — 25,6 M€

Acquisitions foncières : **4,7 M€**
Aménagement de parcs d'activité : **2,2 M€**
Schéma Directeur d'Aménagement Numérique : **1,8 M€**
Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville pour la French Tech : **1,4 M€**

SPORTS — 13,4 M€

Parc multi-glisse Gérard Bruyère : **4,4 M€**
Complexe sportif Yves du Manoir : **2,9 M€**
Piscine Héraclès de Saint-Brès : **1,85 M€**

URBANISME, HABITAT, COHÉSION SOCIALE ET GRANDES INFRASTRUCTURES — 38,1 M€

16,6 M€ : Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier
5,7 M€ : Desserte de la gare nouvelle de Montpellier
8 M€ : Attributions des aides à la pierre de l'État
2,5 M€ : Aide à la construction de logements sociaux
0,9 M€ : Projets de Rénovation Urbaine

EAU, ASSAINISSEMENT, PRÉVENTION DES INONDATIONS — 26,7 M€

10,8 M€ : Schéma directeur d'assainissement
5,8 M€ : Travaux courants des réseaux
2,2 M€ : Protection contre les inondations de la basse vallée du Lez
1,4 M€ : Aménagement des locaux de la Régie des Eaux
1,3 M€ : Extension de la station d'épuration MAERA

CULTURE — 14,1 M€

2,8 M€ : Rénovation d'établissements culturels
2,7 M€ : Réhabilitation du Corum
1,6 M€ : Rénovation de l'Agora de la danse
1 M€ : Travaux au musée Fabre

ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS — 5,3 M€

3,8 M€ : Matériel et équipements de collecte et de tri
1,5 M€ : Aménagement du centre de stockage des déchets de Castries

© Kaleor

LES DÉPENSES PAR HABITANT

Voirie et transports	Actions économiques, aménagement du territoire et habitat	Culture et sports	Environnement	Eau et assainissement	Sécurité et téléalarme
392 €	290 €	284 €	272 €	62 €	43 €